



Paix et stabilité politique en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali

Perspectives sur la Paix et la Stabilité Politique
(2014-2017)



Centre for Democracy and Development

Sur le Projet

Buts et objectifs du projet de recherche.

Le but de ce projet de recherche est de réaliser une étude sur les perspectives de paix et de stabilité politique en Afrique de l'Ouest pour les trois prochaines années . La recherche se concentrera sur sept pays que sont le Togo , le Nigeria , le Burkina Faso, la Côte d' Ivoire, la Guinée , le Mali et le Niger .

Les objectifs sont les suivants

- i . Identifier les tendances politiques , électoraux et de gouvernance qui caractérisent le pays .
- ii . Examiner les facteurs qui affectent l'état au niveau de l' incidence de la pauvreté , la dynamique des populations et de la croissance du taux de jeunes, les problèmes ethniques , religieuses et la question de la citoyenneté ,
- iii . Effectuer une évaluation des conflits émergents , le cas échéant utiliser les stratégies de prévention des conflits en vigueur pour y remédier.
- iv . Intégrer l'analyse dans le contexte du Cadre de la prévention des conflits de la CEDEAO et des principes énoncés dans le Protocol additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance .
- v . Faire des projections et des scénarios sur le risque de conflit violent au cours des trois prochaines années .
- vi . Proposer des recommandations politiques qui pourraient être intégrées dans les stratégies de gestion et de prévention des conflits afin d'éviter les résultats négatifs .

Paix et stabilité politique en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali

Perspectives sur la Paix et la Stabilité Politique (2014-2017)

Un projet du Centre pour la Démocratie et le Développement



Centre for Democracy and Development

avec le soutien de l'Open Society Initiative for West Africa



Résumé

La crise qui a secoué le Mali en 2012 continue encore de soulever des interrogations, tant les opérations militaires engagées n'ont encore pu sécuriser le pays et permis aux gouvernants de traiter les racines profondes de la crise.

Quelle que soit l'aversion que bon nombre de maliens ont eu à l'endroit de la CEDEAO après le putsch de mars 2012, curieusement, c'est l'un des instruments de cette même organisation qui dessina les contours d'une transition mouvementée, ayant abouti à l'Accord de Ouagadougou et à l'organisation d'élections présidentielles et législatives.

Aujourd'hui, les chantiers qui attendent le gouvernement malien sont immenses (retour de l'administration et des services sociaux de base ; rétablissement de la sécurité et renforcement des liens sociaux ; réinvention de nouvelle technique de gouvernance, etc.) ; les populations libérées du joug de l'occupation islamiste sont de plus en plus exigeantes dans la revendication de leur droit et les partenaires techniques et financiers du Mali sont désormais beaucoup plus regardant sur la gestion de la manne financière mise à la disposition du pays.

C'est dans un tel contexte que la présente étude tente d'identifier les tendances politiques, sécuritaires et électorales que connaît le Mali, pour ensuite analyser les facteurs qui affectent le quotidien de l'État malien contemporain, dont la trajectoire mérite qu'on s'y attarde, afin d'évaluer les situations conflictuelles émergentes, ainsi que les techniques à utiliser pour les prévenir, mais aussi faire des projections sur les risques de conflits et des recommandations pour mitiger ces derniers.

Introduction



L'actuel territoire du Mali a, dans le passé, vu éclore de grands empires et royaumes dont le rayonnement est attesté par nombre d'œuvres classiques. Si les contours des empires renvoyaient peu ou prou au cadre territorial actuel, ils ont vu se succéder entre le XVII^e et le XIX^e siècle des royaumes qui n'ont pu maintenir leur unité à cause de guerres intestines ; par contre, ils opposèrent une forte résistance à la pénétration coloniale française qui ne s'acheva qu'avec la première guerre mondiale (1917). C'est ce territoire, organisé autour

de pouvoirs centralisés (Sahel Occidental et Centre-Est) ; acéphales (au Sud) et segmentaires (au pourtour du Sahel et du Sahara au Nord), qui a été soumis à, au moins, 75 ans de domination de l'empire colonial français. Ces contacts et confrontations ont donné naissance à des processus d'acceptation et d'accommodation de la greffe administrative coloniale, sans jamais entraîner quelque assimilation que ce soit; toute chose qui explique, dans cet interstice, la prolifération de « cités États », le renforcement du système de castes et celui de l'esclavage par ascendance (Keïta

et al., 2012). Après les rajouts et retraits territoriaux opérés entre 1932 et 1947, ce territoire colonial est demeuré le cadre d'évolution de nombre de groupes de populations qui avaient acquis cette habitude de vivre ensemble sur ce territoire dénommé successivement Haut Sénégal Niger, puis Soudan français, avant de prendre le nom de Mali après l'éclatement de la fédération du même nom, qui, en 1960, le réunissait avec le Sénégal.

L'actuel Mali est ce pays situé en Afrique de l'Ouest qui partage des frontières avec sept (7) pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal, le Niger, le Burkina, la Guinée Conakry et la Côte d'Ivoire. Les 2/3 du territoire sont désertiques et comporte une large frange sahélienne dotée d'une zone soudanaise dans sa partie méridionale et est traversée par deux grands fleuves (le Niger sur 1700 km, et le Sénégal sur 900 km).

De 1960, année de son accession à l'indépendance, à nos jours, trois (3) régimes politiques s'y sont succédés : le régime socialiste de Modibo KEITA (1960-1968) ; le régime du Comité Militaire de Libération Nationale-Union Démocratique du Peuple Malien CMLN-UDPM de Moussa TRAORE (1968-1991) ; et le régime dit démocratique de 1992 à nos jours, ponctué par deux (2) transitions : une consacrant l'avènement de la démocratie et du multipartisme (mars 1991 à juin 1992) et une deuxième

transition rétablissant la démocratie, et qui va du 12 avril 2012 au 04 septembre 2013. Grâce au vaste processus de démocratisation et de décentralisation dans lequel le Mali s'est engagé depuis 1992, le pays compte à ce jour huit (8) régions et un district, Bamako, doté d'un statut particulier en plus des 49 cercles et 703 communes dont 607 rurales contre 96 urbaines. En dépit de certaines tentatives de retour à un pouvoir autoritaire, les institutions et les procédures démocratiques demeurent en vigueur dans le pays, comme en attestent les 20 ans de régime démocratique que le pays a connus, avec des fortunes diverses en matière d'alternance,

du pays consécutive au retour dans le pays de corps habillés, d'origine malienne pour certains, qui étaient enrôlés dans l'armée de la Jamahiriya libyenne que le Mali s'apprêtait à organiser, à partir du 29 avril 2012, de nouvelles élections générales, aux termes desquelles, le mandat du président de la République et des députés devaient être renouvelés. Survint le coup d'État du 22 mars 2012 qui affaiblit davantage l'Etat malien et par la suite favorisa une incursion victorieuse des groupes armés du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) et leurs alliés

Elle nous rappelle ainsi que la conception d'un projet de refondation de la gouvernance sécuritaire du Mali doit être un processus qui s'articule sur les défis auxquels fait face le pays, du local au national, inspiré des propositions et des expériences des différents acteurs, et adossé à des politiques de défense adaptées.

de gouvernance et d'efficience des cadres partisans.

C'est sur fond de projet de réforme constitutionnelle et d'une nouvelle rébellion circonscrite dans les régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal)

islamistes et djihadistes qui parvinrent à contrôler près des 2/3 du territoire national. Si le MNLA déclara unilatéralement l'indépendance du Nord du Mali, il en sera chassé en juin de la même année par ses

Cette transition a été dirigée par le Comité de Transition pour le Salut Peuple (CTSP), présidé par le Lieutenant Colonel Amadou Toumani Touré et où étaient représentées toutes les forces vives (associations politiques et syndicats). Il a servi d'organe législatif de la Transition et le Gouvernement de transition a été dirigé par M. Zoumana Sacko, actuel Président du CNAS Faso Hère. C'est au cours de cette transition que le pluralisme politique a été rétabli et la Constitution actuelle promulguée après l'organisation d'une Conférence nationale.

A rappeler que les régimes transitoires sont consécutifs aux coups d'État du 26 mars 1991 et du 22 mars 2012.

Le boycott des élections présidentielles et législatives de 1997, les tentatives et le coup d'Etat du 22 mars 2012 en témoignent.

alliés djihadistes et Salafistes qui appliquèrent la « Charia » dans les zones occupées.

Secouée par cette nouvelle donne, les régions septentrionales pâtirent également de l'impunité dont bénéficiaient des groupes armés se réclamant d'Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), tout cela dans un contexte de prolifération d'armes, de prises d'otages et d'explosion de trafics de drogues et de cigarettes qui ont fini de propager la guerre larvée qui se déroulait dans l'espace Saharo-sahélien malien.

Ainsi, le 09 janvier 2013, les coalisés djihadistes en engageant une offensive sur les régions centre et sud du pays, ils furent stoppés par les forces françaises de l'Opération Serval à Konna ; cette intervention a constitué une prémisse à l'application, par la France, de la Résolution 2100 de l'ONU. Par cette résolution, le Conseil de Sécurité des Nations Unies créait une Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) avec un effectif total de 12 640 Casques bleus et policiers en remplacement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), requise par le Conseil dans sa

résolution 2085 (2012). Les principaux éléments du mandat de la MINUSMA portent sur la stabilisation de la situation dans les principales agglomérations et la contribution au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays. Tandis que les autorités maliennes de transition sont instamment engagées à tenir des élections présidentielles et législatives, « *dès que ce sera techniquement possible* », le Conseil confie en outre à la Mission la tâche de contribuer à l'application de la feuille de route pour la transition, y compris le dialogue national et le processus électoral.

L'agenda électoral, la gouvernance institutionnelle, les relations entre l'armée, les partis politiques et la société civile, en plus de l'habillage démocratique du pouvoir vont ressentir les contrecoups de cette crise qui va aussi avoir de profondes répercussions sur les populations maliennes, en termes de mouvements de populations, avec notamment des milliers de déplacés et de réfugiés.

Ainsi, le 09 janvier 2013, dans leur propension d'étendre leurs tentacules sur les régions centre et sud du pays, les coalisés djihadistes et islamistes furent stoppés à Konna par l'intervention de l'Opération Serval, prémisse de la consécration de la Résolution 2100 de l'ONU. En outre, la communauté internationale, notamment la France, dut peser

de tout son poids pour contrebalancer les putschistes du capitaine Sanogo qui avaient renversé le pouvoir du président Toumani Touré (ATT) en mars 2012, et permettre le retour à une vie constitutionnelle normale.

Cette crise pourrait renfermer les germes d'une refondation de la gouvernance sécuritaire du pays, porteuse de stabilité, de cohésion sociale, d'équilibre entre les communautés et entre les territoires. De par sa profondeur et le traumatisme qu'elle a causé chez les populations maliennes, elle crée une opportunité historique d'une totale remise en question de l'approche institutionnelle, politique et sociale des problématiques sécuritaires dans le pays.

Elle nous rappelle ainsi que la conception d'un projet de refondation de la gouvernance sécuritaire du Mali doit être un processus qui s'articule sur les défis auxquels fait face le pays, du local au national, inspiré des propositions et des expériences des différents acteurs, et adossé à des politiques de défense adaptées. C'est dans une telle perspective que la présente étude a été menée. Que dire alors des tendances

politiques, sécuritaires, électorales et gouvernementales qui se dessinent dans le pays? En quoi des facteurs tels la pauvreté, l'explosion démographique et les questions de la jeunesse, de l'ethnique, de la religion et de la citoyenneté influent-ils sur la conduite normale de l'État? Comment se déclinent les conflits émergents; et quelles sont les techniques de prévention usitées? Comment le cadre de prévention des conflits de la CEDEAO et les principes énoncés dans le Protocole additionnel de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance sont appropriés par les premiers responsables maliens dans la gestion des situations de crise? Quelles sont les recommandations de politiques qui pourraient être utilisées dans le cadre des stratégies de gestion des conflits et de prévention des crises?

Méthodologie

Pour le suivi de la paix et de la stabilité du Mali, la méthodologie adoptée a consisté à déterminer les progrès et les insuffisances des politiques conçues à cet effet, à travers l'évaluation des

engagements souscrits sur les plans sous régional, régional, continental et international en matière de gouvernance démocratique, sécuritaire et de développement socio-économique. Pour ce faire, en rapport aux questionnements consignés *supra*, nous nous

La gouvernance étatique couvre tous les aspects de l'intervention de l'État. Elle a principalement pour but l'épanouissement, le bien-être, et la sécurité des populations.

sommes attelés à :

- identifier les tendances politiques, électorales et gouvernementales du pays;
- examiner les facteurs qui affectent l'État, comme la pauvreté, l'explosion démographique, les questions de la jeunesse, de l'ethnique, de la religion, et celle de la citoyenneté;
- procéder à une évaluation des conflits émergents, ainsi que des techniques de prévention des conflits utilisées de nos jours pour y remédier;
- faire une projection des possibles risques de conflits violents au cours des trois

prochaines années ;

- proposer des recommandations de politiques qui pourraient conforter les stratégies de gestion des

conflits et de prévention des crises.

La gouvernance étatique couvre tous les aspects de l'intervention de l'État. Elle a principalement pour but l'épanouissement, le bien-être, et la sécurité des populations. Elle peut ainsi être politique, économique, sécuritaire, juridique, sociale et intervient aussi bien au niveau local que national. Dans l'évaluation de cette gouvernance, nous avons non seulement procédé à une description de la situation actuelle, mais aussi suivi et analysé le processus de refondation de l'État depuis l'élection du Président Ibrahima Boubacar Keita (IBK). Compte tenu du délai imparti, le travail a exclusivement reposé sur la



recherche documentaire, l'analyse de celle-ci en plus d'une observation participante.

La méthodologie de l'étude a fait appel à une vaste revue de la littérature, ainsi que des entretiens auprès de certains membres des partis politiques, du gouvernement, de la société civile et des agences de sécurité de l'Etat. Des échanges ont été menés auprès des cadres de la société civile et de l'administration publique. En cela, nous avons été amenés

à faire la synthèse de divers travaux effectués sur la gouvernance sécuritaire, économique et sociopolitique au Mali. Ensuite, nous avons procédé à une revue des différents instruments régionaux, continentaux et normes en matière de gouvernance. En outre, nous avons procédé à une analyse de la gouvernance économique et sociale du Mali, avec un focus sur les politiques publiques, la lutte contre la pauvreté, la gestion des finances publiques, etc. En dernier lieu, nous avons émis quelques recommandations et pistes pour la réussite et l'appropriation de bonnes pratiques destinées à l'évaluation et l'amélioration de la

gouvernance sécuritaire. La démarche a été structurée autour des phases suivantes:

- des échanges et rencontres de compréhension du mandat et de la démarche proposée entre le staff du Centre pour la Démocratie et le Développement et les chercheurs porteurs de l'étude pays;
- la tenue d'échanges réactifs avec les acteurs de la gouvernance sécuritaire du pays;

- la collecte des données (études ; textes législatifs et réglementaires ; instruments internationaux ; différents mécanismes de financement et de gestion, etc.) auprès des structures de l'État (marchés publics, organes de régulation, services centraux...) ; d'organismes internationaux (Union Africaine, U E M O A , CEDEAO, Nations Unies) ; de partenaires techniques et financiers, d'entreprises publiques et privées, des usagers, de structures publiques, mais aussi de certains collectifs d'organisations de la société civile;
- l'analyse des données recueillies pour les besoins

spécifiques des matrices et du rapport;

- la production du rapport avec restitution auprès des acteurs consultés avant le dépôt, pour bénéficier d'un large échange, duquel dépendent l'applicabilité efficace et la pérennité de l'initiative.

1. Les tendances en matière de gouvernance politique et électorale, et de corruption

Si l'amorce du processus démocratique en 1991 devait permettre aux partis politiques d'occuper et d'animer l'espace public, leur prolifération-multiplication, après deux

régionalistes et communautaristes, d'où la profusion des « associations des natifs, de ressortissants, d'étudiants et de stagiaires, etc. », qui deviennent des espaces que nombre de personnes utilisent comme « échelle » en s'essayant à la chose politique.

La persistance du phénomène de « parti-État » au début de « l'ère » démocratique (1992-1993 et 1994-2000) contraste de nos jours avec le fait que les partis de gouvernement ne semblent plus avoir une mainmise sur le pouvoir réel, comme en témoigne la participation au gouvernement de certains partis d'opposition et d'autres appartenant à la mouvance présidentielle.

En outre, nous avons procédé à une analyse de la gouvernance économique et sociale du Mali, avec un focus sur les politiques publiques, la lutte contre la pauvreté, la gestion des finances publiques, etc.

décennies, à travers des scissions-retours, fusions et recompositions, la multiplication de candidatures, la transhumance d'élus, ont fini par fragiliser le jeu partisan et obéré l'institution présidentielle. L'une des conséquences de l'émiettement du cadre multi partisan a permis le développement d'un appel du local au relents ethnicistes,

Une telle situation consacra l'avènement de Premiers ministres en dehors du parti majoritaire (Abdoulaye Sékou SOW, 1993-1994 ; Modibo KEITA, 2001-2002 ; Mohamed Ag Hamani (2002-2004) ; Mahamane Issoufi MAIGA (2004-2007) ; Modibo SIDIBE (2007-2011) ; M^{me} SIDIBE Mariam Kaïdama

CISSE (du 03 avril 2011 au 22 mars 2012) ; Oumar Tatam LY (septembre 2013 au 04 avril 2014) ; et Moussa MARA (depuis le 04 avril 2012).

Cette pratique traduit l'incurie des cadres partisans et par ricochet jusqu'aux choix des candidats aux postes électifs. En règle générale, les élus s'apparentent davantage à la personne du Président de la République qu'aux principes de base fondant le choix partisan. Tout comme ATT, l'élément essentiel dans la stratégie politique du pouvoir d'IBK est de se construire une large coalition sociopolitique en vue de redonner aux Maliens « *leur fierté perdue, leur honneur écorché* ». Il y réussit en se parant, d'une part, du raz-de-marée engrangé lors du deuxième tour des élections présidentielles (plus de 77% des voix) et, d'autre part, de la légitimité interne que lui procurent le soutien des partis de la mouvance présidentielle, ce qui le crédite de plus de 120 députés sur 147 à l'Assemblée nationale.

Ces divers éléments pour montrer que la

pratique démocratique malienne, c'est le Président de la République, qui en dernière instance, est le chantre du pouvoir et cela quelle que soit la composition de la majorité qui le soutient.

Le changement de gouvernement après les élections législatives de novembre-décembre 2013 a en apparence respecté toutes les exigences auxquelles doit se plier ce type d'événements. En général, c'est une démission écrite que le Premier ministre adresse au Président de la République. Cependant, cela n'a toujours pas été le cas au Mali. Me Abdoulaye Sékou SOW n'avait pas observé cette procédure en février 1994, se contentant de rendre publique sa démission par voie de presse. Mais son geste était surtout dû de la démarche entreprise au sommet de l'État, annonçant son départ à travers un communiqué spécial de l'ORTM.

Dans le cas précis du départ précipité d'Oumar Tatam Ly (OTL) de la Primature, le texte en question indiquait qu'il a été « *mis fin aux fonctions de M. Oumar Tatam Ly* », au lieu de la formule consacrée affirmant que le Président a « *accepté la démission* » de l'intéressé et qu'il le remercie pour le travail abattu. Aussi, on s'aperçoit, fait exceptionnel, que la charge d'expédier les affaires courantes avait été confiée aux ministres, dans leur domaine respectif. Ces détails rappellent à tel point la politique peut être cruelle. .

Pour Gaoussou Drabo, journaliste et ancien ministre, Oumar Tatam Ly a cumulé des handicaps et payé cher la maladresse d'oublier que la composition de son gouvernement a été s o u m i s e à u n e incontournable politisation:

Le premier de ses handicaps a pour origine son extraction professionnelle. (...) dans un contexte où le flair politique et la fibre sociale doivent guider une bonne partie de l'action gouvernementale (...). Le deuxième handicap de OTL réside (...) dans la manière dont il concevait son rôle de Premier ministre. Il s'était comporté en collaborateur dévoué et consciencieux du chef de l'État. La maladresse du PM sortant tient tout d'abord dans une intrusion ratée dans le domaine politique. Dans un régime semi-présidentiel, une commodité de langage fait du chef du gouvernement le chef de la majorité présidentielle bien qu'aucune automaticité institutionnelle n'installe réellement celui-ci dans cette prérogative, même lorsqu'il appartient au parti présidentiel.



Le malaise entre OTL et certains responsables du Rassemblement pour le Mali (RPM) a certainement surgi lors du processus de désignation du candidat du parti au perchoir de l'Assemblée nationale. Le chef du gouvernement avait piloté de manière très visible le dossier d'une personnalité à qui sera finalement préféré l'actuel titulaire du poste, Issaka Sidibé. Certains membres du RPM avaient perçu la démarche comme une intolérable intrusion dans les affaires internes du parti, de la part d'une

personnalité qui n'avait aucune légitimité pour proposer, à plus forte raison, imposer, un candidat.

L'atout de l'ancien Premier ministre, à savoir sa neutralité politique, a mis à jour sa totale méconnaissance du monde partisan et une réelle inaptitude à saisir le mode de fonctionnement de celui-ci. Son profil ne lui a pas permis d'appréhender les enjeux de la vie politique et de sous-estimer la montée de la demande sociale. Son affranchissement de toutes les coteries avait comme revers l'absence de réseaux qui lui

auraient été utiles pour appréhender l'humeur du pays et saisir la face cachée de certains dossiers.

Pour remplacer le Premier ministre sortant, le Président de la République a jeté son dévolu sur la jeune génération et précisément sur un homme, Moussa Mara, que la politique passionne et qui a choisi de s'affirmer sur ce terrain.

La majorité écrasante dont jouit le RPM à l'Assemblée nationale peine encore à traduire en acte la

vision du Président, notamment en termes de synergie d'actions et de solidarité au niveau du gouvernement. Elle est traversée par des desseins insuffisamment explicités, mais dont certaines tendances se déclinent par des clivages au sommet. Toute chose qui permet la dérision faite au slogan de campagne d'IBK : « *le Mali d'abord* », qui se décline en « *la famille d'abord* ».

Le Président de la République a mis son mandat sous le sceau de la lutte contre la corruption (Berghezan, 2013 : 41-60), une des plaies du Mali, et qui est considérée comme « légitime » dans le pays, où elle se trouve favorisée par l'empilement des règles et la multiplicité des systèmes juridiques. Face à cette corruption, subsistent une cécité et une absence de fermeté des partenaires financiers au niveau des négociations multilatérales et bilatérales. Cependant, il ne faut pas sous-estimer la revendication interne pour un État juste, ce qui donne à l'islam politique, par exemple, une part de la relative force qu'il a au Mali.

Or, comme l'indique le

rapport d'évaluation mené par le Groupe de Suivi Budgétaire (GSB) : « *le résultat de mise en œuvre du 1^{er} plan quinquennal (2009-2013) de lutte contre la corruption et la délinquance financière reste très bas avec un taux moyen de 12% au lieu de 20% annoncé par le comité de suivi et d'évaluation* ». Le comité avait retenu 104 recommandations traduites en plan national d'actions, avec neuf (9) objectifs spécifiques pour la période de référence. Fort de cela, le GSB a exhorté le gouvernement à redoubler d'effort en *veillant à la prise en compte des recommandations portant sur les insuffisances constatées et évoquées*. C'est le décret du 25 janvier 2011 qui consacre la nomination des membres du comité de suivi et d'évaluation et la mise en place d'un secrétariat technique. Cette dernière, qui n'a jamais vu le jour, était ignorée de nombre de départements ministériels qui n'ont pu déposer un rapport de mise en œuvre des recommandations.

Dans ces interstices, Tiébilé Dramé du Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA) pense que les nouvelles autorités gèrent le pays comme si l'État ne s'était pas déjà effondré suite à de graves fautes de gouvernance. Son parti reproche au Président IBK de ne pas déroger à son obligation

constitutionnelle de déclaration publique de biens conformément à l'article 37, dernier alinéa de la Constitution. Et le PARENA de souligner que la caractéristique principale du nouveau régime est l'irruption de la famille du Président dans les affaires de l'État :

Jamais depuis l'indépendance, la famille d'un président n'a joué un rôle aussi prépondérant dans les affaires publiques, en si peu de temps. A la présidence de la République (y compris à l'État-major particulier), au gouvernement et à l'Assemblée nationale, ce sont des pans entiers de la puissance publique qui ont été confiés aux membres du clan présidentiel.

Toujours selon le PARENA, cette dérive pourrait porter atteinte aux pactes fondateurs de la Nation et de la République. Des contrats relatifs à des marchés de plusieurs dizaines de milliards de FCFA sont signés en toute opacité avec des

soupçons d'enrichissement personnel :

Le contrat de 108 milliards de FCFA entre GUO-STAR SARL et le ministère de la Défense. Malgré les tentatives maladroites de démenti, il est établi que le contrat initial de 69 milliards a été porté à 108 milliards pour des fournitures d'engins et d'équipements à l'armée. Le délit d'initié est aussi patent. C'est bien un Conseiller spécial du président de la République et le ministre de la Défense qui sont les signataires initiaux du contrat.

En outre, il est question de la rénovation du palais de Koulouba, dont les travaux, initialement estimés à deux (2) milliards de FCFA pendant la transition, sont aujourd'hui portés à 10 milliards de FCFA

et supervisés par un beau-frère du chef de l'État. Sans compter les travaux de rénovation à la résidence privée de IBK à Sébénikoro. A noter aussi, l'acquisition d'un nouvel avion présidentiel, dont le coût serait de 17 milliards de FCFA, alors que le Mali disposait déjà d'un avion présidentiel dont l'assurance a été renouvelée jusqu'en 2015.

A ces dossiers, s'ajoute l'affaire ZTE (Zhongxing Telecommunication Equipment Company Limited), un équipementier chinois en télécommunications. Un marché de 26 milliards FCFA portant sur un projet relatif à un « *réseau national de sécurité* » de communication, soumis aux gouvernements précédents, a été exhumé dans des conditions peu transparentes.

A côté de cette écrasante majorité présidentielle, une opposition se dessine autour de trois (3) partis politiques (URD, FARE *Anka Wili* et le PARENA) dirigés par de fortes personnalités.

Une de ces personnalités, Modibo Sidibé s'affirme de plus en plus comme un des principaux leaders de l'opposition, et ce malgré le fait que son parti soit,

selon certains observateurs, affaibli par le départ de certains de ses ténors et députés qui ont choisi de rejoindre le parti majoritaire. Après le congrès réussi de son parti, il a clamé sa foi en une opposition malienne plus forte : « *L'opposition ne doit pas être diabolisée mais au contraire elle doit être respectée pour lui permettre de jouer pleinement son rôle. Nous sommes de l'opposition, ceux qui ne veulent pas nous suivre ont choisi de partir ailleurs* ». Soumaïla Cissé est une des principales forces de l'opposition. Il pense que les critiques et les propositions de l'opposition seraient ignorées par le gouvernement : « *Même dans les médias étatiques nous sommes censurés* ».

Selon le nouveau Premier ministre, Moussa Mara, l'opposition doit être respectée, considérée, et son avis doit être pris en compte pour la bonne marche de la démocratie.

Tout de même, il y a lieu de relever que les élections présidentielles et législatives de l'année 2013 sont

En guise de comparaison, 17 milliards, c'est le coût de construction d'une trentaine de lycées modernes (environ 600 millions par lycée), avec bibliothèques, salles informatiques, salles des professeurs, laboratoires et bureaux pour l'administration. 17 milliards, c'est presque trois (3) hôpitaux modernes du type Sominé Dolo de Sévaré, qui lui a coûté six (6) milliards 268 millions de FCFA!

Union pour la République et la Démocratie.

Forces Alternatives pour le Renouveau et l'Emergence.

Il s'agit de quelques candidats malheureux aux présidentielles, Soumaïla CISSE, ancien Président de la Commission de l'UEMOA et plusieurs fois ministre dans les gouvernements de Alpha Oumar Konaré (AOK); Modibo SIDIBE, ancien Premier ministre sous ATT et Tiébilé DRAME, ancien ministre, négociateur sous la transition de l'Accord de Ouagadougou, Président du Parti PARENA et genre du Président AOK.

advenues dans un contexte où le Mali faisait également face à plusieurs défis en matière de gouvernance démocratique, de sécurité et de réconciliation nationale. En dépit de ces écueils, des avancées ont été engrangées. Mais toujours reste-il que le processus démocratique en cours demeure fragile, et de nombreux efforts restent donc à fournir en vue de parvenir à une consolidation de la pratique démocratique. C'est le sens du rapport du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP):

La problématique centrale de la nature du choix du développement socio-économique s'inscrit (...) dans une combinaison de politique de croissance adossée à la libéralisation de l'économie et politique volontariste de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et régionales. Le double enclavement du Mali qui, d'une part, ne dispose pas de débouchés maritimes et, d'autre part, comprend un territoire immense avec une

grande partie désertique, permet difficilement au Mali de résister aux chocs extérieurs et intérieurs dont les derniers, la crise énergétique et la crise alimentaire, ont coûté environ plus de 100 milliards de FCFA aux

En plus de ces écueils, les scissions, les divisions à l'intérieur des groupes armés et la création d'autres mouvements à tendance communautariste et « unioniste » ne participent point à maintenir la quiétude et la stabilisation du processus de négociation.

finances publiques maliennes. La persistance d'une rébellion dans le Nord du pays qui met à mal l'autorité de l'État et la sécurité de certains citoyens et (...) par la persistance de la pauvreté et des pratiques culturelles heurtant parfois les droits humains, autant de défis qui questionnent la capacité et la responsabilité de l'État à prendre en charge efficacement le bien-être des populations et le développement durable de la société malienne.

2. Les tendances migratoires, démographiques et les questions relatives à la jeunesse et à la gestion des villes

La chute du régime de Kadhafi a fait que nombre d'émigrés maliens esquissèrent le chemin d'un retour forcé, du

fait de l'instabilité politico-sécuritaire dans le pays d'accueil. Cette trajectoire a également été celle de beaucoup de maliens établis en Côte d'Ivoire et en Centrafrique récemment. Ces retours forcés ont imprimé une nouvelle dynamique à la démographie du pays. Avec un taux d'accroissement d'environ 3,6% par an sur la période intercensitaire allant de 1998 à 2009, la population globale du Mali est estimée à 14 528 662 habitants, dont environ 3 608 713 de citoyens, soit un taux d'urbanisation de l'ordre de

Son objectif fondamental est « d'encourager l'adoption de politiques, des normes et des pratiques conduisant à la stabilité politique, à la croissance économique, au développement durable et à l'accélération de l'intégration sous régionale et continentale grâce au partage des expériences et au renforcement des meilleures pratiques, à l'identification des insuffisances et à l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités », Déclaration sur la Gouvernance Démocratique, Politique, Économique et des Entreprises, Le Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, 38^e Session Ordinaire de l'Organisation de l'Unité Africaine, 08 juillet 2002, Durban (Afrique du Sud).

MAEP, Rapport pays (Mali) n° 10, juin 2009, p. 6.

Résultats définitif du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2009 (RGPH-2009), novembre 2011 de l'Institut National de Statistique (INSTAT).

Pour une moyenne nationale de 11,7 habitants au km², la densité varie entre 0,3 habitant au km² dans la Région de Kidal au Nord et 37,1 habitants au km² dans la Région de Sikasso au Sud. Bamako, qui abrite 12,45% de la population globale malienne, a une densité de l'ordre de 6 780 habitants au km² (Cf. RGPH-2009).

22,5%.

Les indicateurs sociaux sont encore très faibles, malgré quelques nettes améliorations par rapport à 1996. Ainsi, si l'espérance de vie à la naissance est de 55,6 ans ; le taux de la mortalité infantile de 104 pour 1000 naissances vivantes ; et le taux d'analphabétisme de 68,7% (64,2% pour les hommes contre 73,2% pour les femmes) ; tandis que le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (165 431 FCFA en 2010) se situe à 43,6% de la population.

Il est peu probable qu'une bonne croissance économique du Mali soit possible avec un taux de croissance démographique annuel de 3,6%. A cet égard, alors que l'on commence à parler pour d'autres pays africains de « dividendes démographiques », le Mali lui souffre toujours d'un « déficit démographique » surtout, quand nombre de ses populations continuent d'emprunter le chemin de l'exil y compris les milliers de déplacés que compte le pays depuis l'éclatement de la crise du Nord

L'enjeu consisterait donc à corriger ce « déficit » pour plus tard

en tirer les « dividendes ». La réflexion est ainsi lancée, et certains Maliens sont sensibles à ce problème pouvant négativement peser sur les relations entre villes et campagnes, alors que ces dernières devront pouvoir continuer à nourrir l'ensemble du pays. Il faut rappeler qu'en dépit des événements qui ont secoués le pays, le Mali joue toujours son rôle de « grenier du Sahel », avec, en 2012, une récolte de près de 10 millions de tonnes sur les six (6) principales céréales consommées dans la région, entraînant, une stagnation, voire une baisse des prix des produits alimentaires.

Or, l'étalement des villes maliennes constitue encore un handicap majeur dans leur développement durable. Ce handicap perdure, malgré le fait que la quasi-totalité des villes secondaires soient dotées d'outils de planification orientés vers l'amélioration de la coordination des interventions publiques et privées, aussi bien dans l'implantation et la réalisation des infrastructures et équipements collectifs, que dans l'aménagement des zones d'extension et leur exploitation, en vue de fournir des services de meilleure qualité. Il paraît donc nécessaire de procéder au renforcement de la concertation entre les décideurs et tous les acteurs locaux afin de favoriser l'identification d'actions

prioritaires dans le cadre d'un partenariat véritablement dynamique permettant de minimiser la consommation des réserves foncières, de plus en plus limitées, du fait d'installations anarchiques.

On note donc d'énormes difficultés dans la gestion foncière qui est, en effet, marquée par des pratiques opaques malgré les efforts accomplis pour plus de transparence dans les procédures d'attribution des terres publiques, comme en témoigne la création de l'Agence de Cessions Immobilières (ACI). Ces pratiques représentent aujourd'hui une contrainte importante en termes de sécurisation foncière, notamment pour les ménages pauvres. Elles constituent également un frein à la fluidité du marché, avec un impact négatif sur le développement urbain et les activités économiques. Aussi, au regard des recommandations des Etats Généraux du Foncier (EGF), il s'agira d'assurer la maîtrise des réserves foncières par leur matérialisation, en tenant compte des vocations fixées par les différents documents de planification.

L'examen de la situation foncière de ces dernières décennies conduit à affirmer que l'État n'a pas une réelle maîtrise du domaine et du cadastre. C'est en pratique une multitude de droits, coutumiers ou d'usage, qui permet au Mali de gérer les ressources rares entre l'agriculture et l'élevage. Dans ce contexte, la généralisation de la propriété privée risque de fragiliser la société malienne et d'accoucher de catastrophes.

Une telle situation se caractérise par une hausse de l'insécurité dans les grandes villes, notamment à Bamako. La circulation des armes, la prolifération de quartiers spontanés, la paupérisation des populations qui s'y entassent et la faiblesse du dispositif sécuritaire ont pu faciliter la multiplication de zones à risques dans les villes, faisant de l'insécurité une préoccupation majeure.

L'absence de politiques économiques urbaines appropriées peut être indexée comme principale cause de tous ces maux, dont souffrent les villes maliennes et surtout l'incapacité de ces politiques à résorber le chômage en milieu urbain, du fait notamment qu'elles n'ont pas, dans le passé, été érigées en priorités. Or, la croissance urbaine génère des mutations socio-

La sphère islamique a tiré de la démocratisation et de la libéralisation du début des années 1990 un important bénéfice social : les organisations islamiques ont profité du fait que l'État se retirait du contrôle politique et religieux et des politiques publiques

économiques pouvant faciliter l'émergence de métiers et d'activités économiques spécifiques qui, s'ils étaient promus, pourraient améliorer de manière significative le sort des citoyens. Il est cependant nécessaire de préciser que les pouvoirs publics ne peuvent à eux seuls assurer le développement des villes. Dans cette tâche, ils auront besoin de la créativité économique des citoyens pour générer les richesses indispensables à l'essor des villes.

Eu égard à ces enjeux insuffisamment traités, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une bonne politique pouvant, de manière significative, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et assurer un développement durable des centres urbains et de leurs hinterlands.

Par ailleurs, le relatif échec de la décentralisation malienne vient de la réticence de l'État central à attribuer de réelles compétences aux collectivités territoriales, qui n'ont aucun moyen d'investir pour leur développement. Pourtant, il existe par exemple dans la région de Kayes, des collectivités qui se sont organisées en intercommunalités sur des

questions de désenclavement, d'urbanisation ou d'exploitation minière. De telles initiatives sont à encourager.

3. Les tendances contestataires en rapport à l'ethnie, la religion et la citoyenneté

En 2012, à la suite du coup d'État et l'occupation des régions du Nord du pays, pour beaucoup, le Mali symbolisait la montée de l'islamisme radical, la faillite de l'État et le réveil des conflits dormants du Sahara Occidental, etc. La référence au pays concentrait la plupart des formes de violences qui traversent le Sahel : djihadisme local, terrorisme transnational, poussées indépendantistes, antagonismes ethniques, trafics de drogue et d'armes, tentations sécessionnistes, etc.

Dans les médias et pour nombre d'agences de recherche, les analyses insistent sur la dimension globale d'une crise qui aurait

fini par menacer la paix sous régionale, et pourquoi pas mondiale (GRIP, 2013 ; Konaté et al., 2013 ; et Laurent, 2013). Elle est aussi interprétée comme une ligne de fracture civilisationnelle entre les aires d'influence musulmane de l'Afrique « blanche » au nord et chrétienne de l'Afrique « noire » au sud du Sahel, même si *in fine*, la situation malienne doit beaucoup à des problèmes internes (Gonin, Kotlot et Pérouse de Montclos, 2013).

Toujours est-il que quelques mois après l'intervention militaire de l'opération Serval devenue Barkhane et le déploiement de la Mission Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA), certaines parties des régions du nord du Mali restent des zones hors de contrôle de l'Etat central.

En dépit de l'Accord Préliminaire de Ouagadougou signé en juin 2013, les négociations entre le gouvernement malien et les groupes armés piétinent. Cet état de fait s'explique par au moins : la méfiance qu'affiche les parties prenantes, et l'intérêt subite de nombre de partenaires eu égard aux enjeux de positionnement sous régional et régional. Bien que l'Algérie soit le pays

hôte des négociations qui ont débuté à Alger, en plusieurs phases, assorties d'un projet d'Accord inclusif, nombre d'observateurs pensent que le primat imprimé par l'équipe de négociation et principalement l'Algérie n'est pas du goût du Maroc et de Ouagadougou. Le Maroc, parce qu'ayant assez d'investissements dans le pays (Banques, téléphonie, récemment la formation des Ulémas et la construction de cliniques, etc.) ; le Burkina ne comprenant pas d'être récusé de manière cavalière, du moment où il héberge le directoire du MNLA et un nombre important de réfugiés, etc.

En plus de ces écueils, les scissions, les divisions à l'intérieur des groupes armés et la création d'autres mouvements à tendance communautariste et « unioniste » ne participent point à maintenir la quiétude et la stabilisation du processus de négociation. Les négociations en cours souffriront assurément de la flexibilité des alliances et des postures des groupes armés et de leur leadership plus qu'aléatoire.

Dès janvier 2012, le contexte malien est devenu extrêmement complexe ; organisations et interventions extérieures s'y entremêlent. Aussi, la situation de la région de Kidal paraît compliquée, et par ricochet le désarmement du MNLA qui y cohabite avec une forte présence d'éléments d'*Ançar Eddine* et d'AQMI réchappés en HCUA (Haut Conseil de l'Unité de

l'Azawad). Cependant, la situation est différente de celle de Gao et Tombouctou, dont la libération n'a pas encore totalement pacifié l'espace qui fait l'objet, de manière intermittente, de salves de roquettes et de pose de mines. Rien n'indique non plus que le trafic de la drogue ait disparu, la capacité des trafiquants à changer de route étant permanente. Il existe enfin un élément contextuel qui n'a guère été pris en compte jusque-là, alors qu'il reste en première ligne : le poids politique du religieux musulman et la place ou le rôle que pourrait désormais jouer les chefferies traditionnelles et les légitimités locales dans la gestion de proximité.

La sphère islamique a tiré de la démocratisation et de la libéralisation du début des années 1990 un important bénéfice social : les organisations islamiques ont profité du fait que l'État se retirait du contrôle politique et religieux et des politiques publiques. Passant de la charité à la solidarité, la nouvelle société civile islamique qui voit le jour est perçue comme politique. La sphère islamique se trouve désormais tiraillée entre Wahhabites, plus soucieux de conquérir le pouvoir, et Malékites, socle historique de

l'islam au Mali. Le conflit malien a mis aussi au grand jour un salafisme radical sévissant dans les régions du Nord du pays depuis plus d'une décennie. Depuis l'intervention des coalisés, le projet d'un État islamique n'est plus d'actualité, mais les acteurs musulmans et les références islamiques pèseront durablement dans le champ politique malien.

Depuis l'engagement des troupes françaises et africaines, nombre d'islamistes armés, dont plusieurs chefs, comme Oumar Ould Hamaha, seraient tués ; dans le même temps, de petits groupes, fondus au sein de la population ou cachés se réactivent. Affiliés à AQMI ou au MUJAO, ils font peser une menace, certes « résiduelle », mais bien réelle sur Gao, Tombouctou et Kidal : « *Leurs moyens logistiques ont été démantelés. Ils ne peuvent plus mener d'actions d'envergure, mais ils guettent la moindre occasion pour frapper* » (Hugon, 2014).

En novembre 2013, deux journalistes de RFI furent enlevés dans Kidal, puis assassinés à quelques encablures de la ville. Des roquettes sont sporadiquement tirées sur Gao, Tombouctou et Kidal, sans toutefois faire de

victimes; et des véhicules circulant dans la zone ont sauté sur des mines, faisant des morts et des blessés graves. Plusieurs enlèvements ont aussi eu lieu, sans que les responsables soient mis hors d'état de nuire.

Face à cette guerre asymétrique, les forces françaises, maliennes et internationales mènent périodiquement des raids contre les groupes djihadistes, à travers des opérations de contre-terrorisme qui cependant ne cessent de montrer leurs limites. Les troupes ne peuvent quadriller au sol l'immensité désertique et encore moins exercer un droit de poursuite vers la frontière algérienne, officiellement fermée depuis le déclenchement des opérations de reconquête. Par ailleurs, ni les forces armées maliennes, encore en reconstruction, ni le contingent de la MINUSMA dont les effectifs stagnent à moins de 6 000 casques bleus, sur les 11 200 prévus ne semblent pouvoir remplacer la présence française, même si la signature d'accord de défense s'était fait désirer du fait de sa désapprobation par une frange importante de l'opinion publique malienne.

Sur le plan politique, les discussions sur le statut et le développement des régions du nord s'enlisent. En signant les accords « préliminaires » de Ouagadougou, le gouvernement malien, d'une

part, et les groupes armés, d'autre part, s'étaient engagés à entamer des négociations, et cela, 60 jours après les élections présidentielles. Ces accords comprennent plusieurs préalables : la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Mali; le cantonnement et le désarmement des groupes armés; ainsi que « *le déploiement progressif des forces de défense et de sécurité maliennes dans la région de Kidal* » (art. 7). En contrepartie, le gouvernement malien promettait d'engager un dialogue sur le statut administratif « *des régions du nord du Mali, désignées par certains sous le terme Azawad* » (art. 12), une référence directe à la revendication des groupes armés, qui voudraient obtenir une forme d'autonomie sur le territoire revendiqué, après avoir renoncé à l'indépendance. En réalité, nous sommes à la fin d'un cycle et d'un sigle ; le MNLA n'est plus le seul mouvement sur le terrain, il se trouve en compétition avec d'autres groupes tels : le Haut Conseil de l'Unité de l'Azawad (HCUA), le Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA) et le Groupe d'Autodéfense Touareg Imghad et Alliés (GATIA), etc.).

Après les événements malheureux de mai 2014 à Kidal, les militaires français et la MINUSMA font davantage écran entre ces groupes et les détachements de l'armée malienne, pour éviter, probablement, toute confrontation qui remettrait en cause la paix en gestation.

Cet immobilisme fait grincer les dents chez plusieurs médiateurs et partenaires, du fait essentiellement qu'aucune des parties ne souhaite céder un pouce : « *L'État malien, protégé par la présence française et la MINUSMA contre la menace djihadiste ou une éventuelle reprise de la rébellion, n'est pas disposé à faire de concessions* » (Pellerin, 2014). En fait, certains analystes pensent que le gouvernement malien mise sur l'épuisement des groupes armés qui ne parviennent pas à coordonner leurs revendications : « *Nous allons nous battre pour l'érection de l'Etat d'Azawad, puisque la MINUSMA et la France se sont retourné contre nous. Elles veulent nous imposer un document qui ne répond pas à nos aspirations* », déclara Alghabass Ag Intalla lors de

la restitution des travaux d'Alger à Kidal. De plus, ouvrir de véritables négociations sur un nouveau statut des régions du nord serait immanquablement vécu comme une provocation par la majorité de la population malienne.

Cette situation complexe est rendue encore plus inextricable par le rôle, parfois trouble, joué par les puissances régionales et internationales. Le Sahara bien que gangrené par les trafics en tout genre et la menace djihadiste est une zone stratégique majeure, riche en matières premières.

Dans sa déclaration de politique générale (DPG) devant l'Assemblée nationale, juste après sa prise de fonction, le Premier ministre, Moussa Mara, de déclarer que « *la crise du nord ne peut être résolue dans l'immédiat* ».

De leurs côtés, les groupes armés ne sont pas non plus pressés d'entamer des discussions sérieuses, qui pourraient affaiblir leurs positions sur le terrain. Chassé des villes du nord en 2012, le MNLA a été remis en selle à la suite de l'opération Serval. De son côté, le HCUA, qui a recyclé d'anciens membres d'Ançar Eddine, mouvement touareg Salafistes un temps allié d'AQMI, tente de se refaire une

respectabilité avec la bénédiction de feu Intalla Ag Attaher, chef de la chefferie *Ifoghas*, remplacé par son fils aîné, Mohamed Ag Intalla et Ahmada Ag Bibi ont été élus députés, sous la bannière du parti RPM, sans que cela ne

puisse infléchir sur les positions des Touareg affiliés au HCUA.

De fait, MNLA et HCUA n'ont pas l'intention de déposer les armes avant d'avoir obtenu des avancées sur le statut des régions du nord du pays. En attendant, ils s'accrochent à leur bastion de Kidal, sachant qu'aucun accord global ne pourra être signé sans eux.

Cette situation complexe est rendue encore plus inextricable par le rôle, parfois trouble, joué par les puissances régionales et internationales. Le Sahara

Consécutifs à une visite administrative du Premier ministre dans la région, en tentant de s'y opposés, les groupes armés occupèrent la cité administrative de la ville en abattant des Préfets civils. La tentative de l'armée régulière à les y déloger s'est soldée par un échec.

bien que gangrené par les trafics en tout genre et la menace djihadiste est une zone stratégique majeure, riche en matières premières. Les groupes armés locaux obtiennent facilement le soutien d'Etats riverains ou plus lointains. Mais la tentation est grande pour ces derniers de les manipuler pour servir leurs intérêts.

Le MNLA, en perte de vitesse auprès des Français, traditionnellement plutôt « targuiphiles », cherche désormais à « internationaliser » davantage la question du Nord malien en envoyant tous azimuts des délégations à travers le monde. Ainsi, des missions ont été reçues au Maroc et à Moscou, et l'ambassadeur de la Russie a été convoqué à Bamako, tout comme des représentants du MNLA, du HCUA et du MAA ont pu se réunir à Rome pour tenter d'établir une plate-forme de revendications communes sous les auspices de la communauté catholique Sant 'Egidio, connue pour son rôle de médiateur dans plusieurs conflits en Afrique.

Cet activisme diplomatique du MNLA a fait braquer l'Algérie, la grande puissance régionale : « *Le conflit au nord du Mali exacerbe la rivalité*

entre le Maroc et l'Algérie sur la question du Sahara et leurs zones d'influence respectives » (Hugon, 2014).

Au même moment, on voit apparaître de nouveaux mouvements dissidents, la Coalition du Peuple pour l'Azawad (CPA), sous la houlette de Ibrahim Ag Mohamed Assaleh, l'ancien chargé des relations extérieurs du MNLA, dont la création a été annoncée en plein désert malien par ce dernier; et le GATIA cité plus haut. Le chef du CPA, qui finit par se faire débarquer de son mouvement au cours de la 2^e étape des négociations d'Alger, expliquait sa démarche dans la perspective de « *débloquer le processus de négociations avec Bamako sur la base des accords de Ouagadougou* ».

En 2012, après la constitution du MNLA (indépendantiste), un autre

sa proximité avec les djihadistes d'AQMI. La CPA, en faisant un clin d'œil aux combattants des autres mouvements, ne serait-il un nouvel avatar du même genre qu'*Ançar Eddine* ?

Selon Bourgeot, « *C'est une évidence. Alger ne tolère pas qu'une mouvance touareg indépendantiste puisse exister dans sa zone d'influence. Cela créerait un précédent, un élan pour les autres populations berbères d'Algérie...* ».

Bien qu'ayant refusé de participer aux réunions préparatoires des négociations à Bamako, le MNLA a cependant fait le pied de grue par participer au Forum de Concertation des Communautés du Nord du Mali qui s'est déroulée à Niamey (Niger), du 17 au 19 mars 2014. Le mouvement ainsi participé au Forum à

Pendant ce temps, les actes de banditisme entravent l'accès des éleveurs aux pâturages, et l'insécurité empêche certaines organisations d'aide humanitaire d'atteindre les populations qui sont dans le besoin mais qui restent isolées.

groupe rebelle touareg, d'obédience Salafiste, a vu le jour : *Ançar Eddine*. Certains observateurs y ont vu la main de l'Algérie, soucieuse de préserver son influence dans le nord malien. Malheureusement, *Ançar Eddine* aggrava la crise, jouant tout à la fois de son origine touareg et de

Selon Bourgeot, « *C'est une évidence. Alger ne tolère pas qu'une mouvance touareg indépendantiste puisse exister dans sa zone d'influence. Cela créerait un précédent, un élan pour les autres populations berbères d'Algérie...* ».

Bien qu'ayant refusé de participer aux réunions préparatoires des négociations à Bamako, le MNLA a cependant fait le pied de grue par participer au Forum de Concertation des Communautés du Nord du Mali qui s'est déroulée à Niamey (Niger), du 17 au 19 mars 2014. Le mouvement ainsi participé au Forum à côté des représentants de toutes les communautés des régions du nord du Mali et en présence des autorités maliennes, pour une esquisse de dialogue.

En clair, le retour de l'autorité de l'État du Mali piétine dans les régions du Nord du pays. Un rapport de l'ONU sur la situation au Mali, couvrant la période du 22 décembre 2013 au 24 mars 2014, fait la lumière sur la situation sécuritaire et humanitaire du pays et sur des aspects relatifs au dialogue et à la réconciliation.

Sur le rétablissement de l'autorité de l'État, il ressort que même si les gouverneurs de Kidal, Tombouctou, Mopti et Gao ainsi que les 135 préfets sont retournés dans les régions, il n'en demeure pas moins que peu de préfets, de sous-

préfets, de gendarmes ou d'officiers de police ont repris leurs fonctions en dehors des principales villes du Nord Mali, en raison notamment de l'insécurité résiduelle et de l'insuffisance d'infrastructures et de ressources. C'est pour cette raison que les zones rurales sont confrontées à une absence remarquée de l'autorité de l'État. A Kidal par exemple, à ce jour, aucune autorité publique n'y est présente.

Si la présence dans le Nord du personnel judiciaire et pénitentiaire est restée limitée, des progrès modestes ont toutefois été enregistrés avec la réouverture de deux tribunaux de grande instance et des établissements pénitentiaires de Gao et de Tombouctou. Cette situation ne doit pas faire occulter les problèmes existants, étant entendu que 11 tribunaux et prisons à Mopti, Gao, Tombouctou n'ont toujours pas rouvert. Seuls 60 des 104 membres du personnel judiciaire (magistrats, procureurs et greffiers) sont revenus dans les régions ; et seuls 51 des 204 postes du système pénitentiaire ont été pourvus. A Kidal, le redéploiement des autorités judiciaires et pénitentiaires est toujours entravé par l'insécurité qui règne dans la région.

En l'absence d'établissements correctionnels crédibles et fonctionnels, les différends continuent d'être réglés au moyen des mécanismes traditionnels. C'est pour pallier ce déficit que le Ministère de la Justice ; la MINUSMA ; le PNUD ; et l'Union européenne ont créé un groupe de travail technique qui se réunit chaque semaine pour rétablir les institutions judiciaires dans les régions du Nord du pays.

La crise humanitaire perdure : la faim et la malnutrition ont atteint un taux alarmant dans certaines villes comme Gao, Bourem et Ansongo. Pendant ce temps, les actes de banditisme entravent l'accès des éleveurs aux pâturages, et l'insécurité empêche certaines organisations d'aide humanitaire d'atteindre les populations qui sont dans le besoin mais qui restent isolées. Cependant, certaines organisations continuent à travailler sans encombre.

Mais, depuis l'enlèvement des agents du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à Anéfis, les opérations de l'organisation

sont de plus en plus restreintes, de même que celles Médecins Sans Frontières (MSF). « *Notre plus grande inquiétude, ce sont les bombes artisanales sur la route. Nous devons être très prudents et consulter systématiquement les Maliens et la MINUSMA avant de partir en mission* », relève Issoufou Salah, chef de mission pour Médecins sans Frontières (MSF) dans le Nord du Mali.

L'accès des éleveurs aux pâturages reste entravé par le brigandage. Ainsi, bon nombre d'éleveurs, par peur d'attaques des bandits, ne s'aventurent pas à plus de 10 km de leur village ou campement et restent regroupés sur une petite superficie de pâturages. Étant donné le peu de précipitations dans la région, le niveau d'eau des puits et des rivières est insuffisant, et à certains endroits, l'accès à l'eau devient problématique.

À noter, enfin, que si les ONG ont réhabilité 70% des points d'eau destinés aux animaux le long des circuits de pâturages traditionnels dans la région de Gao, ainsi que 50% de ceux de Bourem, la situation reste critique dans les pâturages surtout en cette période de soudure. Dans le cercle de Ménaka, la

sécurité alimentaire des populations et le non fonctionnement des écoles à Kidal sont les principaux problèmes auxquels les populations sont confrontées. Les élèves ont déjà perdu l'année scolaire 2012/2013/2014 et pour 2014/2015, peu de choses aient été jusqu'ici entreprises.

4. Analyse du cadre normatif de la CEDEAO sur les questions de paix et de conflits

La signature de l'Accord-cadre entre le Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'État (CNRDRE) et la médiation de la CEDEAO prévoyait un retour à la normalité constitutionnelle par le respect des dispositions de la Constitution du 25 février 1992, dont l'article 36 organise l'intérim du Président de la République. Or, il se trouve que le délai imparti ne permettait pas au Président intérimaire d'organiser des élections générales du fait de l'occupation de près de 64% du territoire national par des groupes armés, et de l'exode de plus de 400 000 personnes dans les pays limitrophes et des déplacés intérieurs. Certes, si l'Accord-cadre prévoyait une concertation entre les différents acteurs de la crise pour désigner un Premier ministre et un gouvernement consensuel (art. 6), la classe politique et la société civile avaient trouvé que cette disposition n'avait pas été respectée bien que les actes de

nomination avaient été consacrés par le Président intérimaire ; toute chose qui fait de celui-ci, *de facto* le Président de la transition. Paradoxalement, l'omniprésence du président du CNRDRE avant la votation de la loi d'amnistie par l'Assemblée nationale faisait que l'intérim ne pouvait être effectif. Cet écueil avait été relevé et pris en charge par l'Accord-cadre en son article 5, pour pérenniser l'effectivité des institutions de la transition.

Cette disposition, devant permettre d'enclencher le processus transitoire, avait été diversement appréciée par les acteurs maliens et la médiation de la CEDEAO. Et, face à l'intrusion répétée du CNRDRE dans le jeu public et au non-respect des dispositions de l'article 6 du même Accord-cadre par celui-ci, les conférences des Chefs d'État d'Abidjan et de Dakar (mai 2012) ont alors formulé et avalisé la désignation du Président intérimaire comme Président de la transition pour une durée d'un an, en conformité aux dispositions d'un protocole communautaire. Une telle décision a entraîné la cristallisation de la scène politique malienne en deux pôles antagoniques : les pro-putschs autour de la COPAM (Convention des

Organisations Patriotiques du Mali), et le FDR (Front uni pour la sauvegarde de la Démocratie et de la République). L'activisme du premier et sa volonté d'organiser à tout prix une convention devant désigner un Président de la transition contre l'avis des Chefs d'État de la CEDEAO, nourri des dispositions de la Constitution malienne en son article 85, ont amené des badauds à s'attaquer à l'institution présidentielle.

Au regard de ces postures, une analyse juridique de l'accord-cadre est plus que tentante. Comment situer cet acte dans l'ordonnement juridique au Mali ? L'Accord s'était-il substitué à la Constitution ? Ses instigateurs étaient-ils légitimes et légalement qualifiés pour le faire ?

Avant toute analyse, il y a lieu de relever que le coup d'État du 22 mars avait été consacré par la CEDEAO en recevant la démission du Président ATT dans un lieu banal et de façon clandestine. Cet acte, de même que la signature de l'Accord-cadre par la médiation et le CNRDRE ; la fixation de la période

transitoire en un an et la désignation du Président intérimaire par la conférence des Chefs d'État de la CEDEAO ont irradié négativement sur la légitimité des autorités intérimaires et de la transition, même si la classe politique, dans sa majorité, s'est voulue optimiste en pensant que l'accord-cadre était un grand pas vers une sortie de la crise.

Si nombre d'acteurs politiques et de la société civile soutenaient que l'accord signé avait violé certaines dispositions de la Constitution, le sort qui lui fût réservé évolua en fonction des événements. En ce lieu, un constat s'impose : l'accord fit l'objet de plus d'interprétations politiques que citoyennes, et l'essentiel de celles-ci étaient concentrées autour de la

classique » voudrait que le dernier gouvernement en place continuât à gérer les affaires courantes. Deuxièmement, l'un des objectifs de l'accord était le retour à un ordre constitutionnel normal dans lequel les militaires devaient retourner dans les casernes et ne s'occuper que de la sauvegarde de l'intégrité du territoire. Troisièmement, en rapport à la situation de guerre, l'unanimité devait se faire autour du Président intérimaire, car garant de l'unité nationale.

Malheureusement, ces principes fondateurs de l'État en crise avaient été englués dans des postures partisans et politiciennes. Au lieu que cet accord

Cette disposition, devant permettre d'enclencher le processus transitoire, avait été diversement appréciée par les acteurs maliens et la médiation de la CEDEAO.

personne en charge de l'intérim le président Dioncounda Traoré que sur l'institution dont il avait la charge. A l'analyse, cette posture était intenable pour les raisons qui suivent : premièrement, en démissionnant, le Président ATT était parti avec son gouvernement, or l'intérim «

suscitât l'espoir dans la sortie de crise ou constituât un compromis tenant compte, au premier chef, de la réhabilitation de l'État, il n'en fût rien de tout cela. On en arriva même jusqu'à l'agression physique du Président intérimaire.

Article 121 de la Constitution malienne en son dernier alinéa stipule que: « Tout coup d'Etat ou putsch est un crime imprescriptible contre le peuple malien ».

A l'encontre d'une telle lecture, d'autres voix s'accordaient à dire que la CEDEAO n'était intéressée que par le seul retour à l'ordre constitutionnel sans que ce ne soit réglé la question du respect de la constitution malienne.

A l'époque, la CEDEAO avait même été perçue comme une partie du problème malien : même si l'Accord-cadre était subitement devenu le texte sacré des politiques et de la société civile malienne en matière d'organisation de la transition, il fût frappé d'illégalité par une partie des Maliens. A leurs yeux, il n'était ni loi (aucun député malien ne l'avait voté), ni décret (aucun président de la République, ni aucun Premier ministre ne l'avaient signé), ni une norme quelconque de l'ordre juridique interne malien du fait que ses seuls signataires (la CEDEAO et le CNRDRE) n'avaient pas qualité légale pour représenter le Mali.

En effet, aux termes des articles 114, 115 et 116 de la Constitution, c'est le Président de la République qui négocie les traités, lesquels n'entrent en vigueur qu'une fois ratifiés par le parlement puis publiés. Or l'Accord-cadre n'a été ratifié par aucun député.

Aux yeux de ces détracteurs, l'illégalité de l'Accord-cadre se renforçait de surcroît par sa prétention à donner les « *pleins pouvoirs* » au Premier ministre de la transition: non seulement la notion de « *pleins pouvoirs* » n'était expliquée par aucun texte légal, mais elle ne jurait aussi que par le « *retour à l'ordre constitutionnel* ». Cet « *ordre* » visait, fort curieusement, à réaliser la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et non sur leur réunion dans une seule main ; et, les acteurs de la transition paraissaient prendre un malin plaisir à épaissir les ténèbres juridiques. Citons, à titre d'exemple, la loi par laquelle les députés avaient prorogé leur propre mandat et avaient cru bon de voter une loi d'amnistie des putschistes du 22 mars, violant ouvertement l'article 121

de la Constitution.

Comme si elle exerçait un mandat sur le Mali, la CEDEAO décréta, sans autre forme de procès, que le Président intérimaire, Dioncounda Traoré, présiderait la transition. La CEDEAO poussa la hardiesse de sa décision jusqu'à intimer au Mali l'ordre de former un gouvernement d'union nationale avant le 31 juillet 2012 ! Elle n'en était d'ailleurs pas à son premier coup d'essai, puisqu'au mépris de l'Accord-cadre qu'elle a signé, et qui fait du CNRDRE un acteur central de la transition, la CEDEAO avait demandé la dissolution de cet organe et de ne pas reconnaître au capitaine Amadou Haya Sanogo le statut d'ancien chef d'État que lui avait octroyé le médiateur.

Dans un contexte sociopolitique marqué par la contestation de la légitimité et de la légalité de l'intérim de la présidence de la République, une lecture citoyenne et détachée était nécessaire.

Article 121 de la Constitution malienne en son dernier alinéa stipule que: « *Tout coup d'Etat ou putsch est un crime imprescriptible contre le peuple malien* ».

Les protocoles de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance et relatifs au mécanisme de prévention et de règlement des conflits ont une autorité supérieure aux lois maliennes conformément à l'article 116 de la Constitution et prohibent le maintien au pouvoir par un procédé non démocratique.

Par ailleurs, si le constituant avait voulu donner une durée indéfinie à l'intérim, il n'aurait pas interdit au Président intérimaire l'usage de l'article 50 de la Constitution, *lui permettant de faire face aux événements graves empêchant la tenue des élections et proroger conséquemment son mandat pour assurer la continuité de l'État*, et aurait expressément prévu que l'intérim prenne fin à l'élection du nouveau Président de la République.

En prescrivant en termes impératifs aux alinéas 3 et 4 de l'article 36 de la Constitution l'élection du nouveau Président, il est évident que le constituant n'a pas entendu donner un mandat indéfini au Président de la République par intérim. Il s'en évince que l'avis de la Cour Constitutionnel qui est un mélange de faits et de droit n'a aucune pertinence, et que sa portée n'est que symbolique.

L'initiative de la médiation de la CEDEAO doit être saluée à sa juste valeur. Mais, il aurait certainement été nettement mieux d'anticiper sur ces situations déplorables (menaces islamistes et terroristes, rébellions, mutineries, coup de force) dont les signaux étaient quasi nets depuis plus de cinq (5) ans. La fracture et la facture auraient été beaucoup moindres par rapport au mécanisme mis en branle pour parvenir à un Accord-cadre arraché au prix d'un embargo total décidé d'emblée sur le Mali !

La légalité a été rétablie dans la forme mais la pratique a peine à s'installer, tant demeurent flous les textes organiques énonçant les différents pouvoirs et fonctions. L'Accord-cadre n'avait pas la vocation, ni à se substituer à la Constitution, dont les limites sont reconnues de tous, ni à gérer la transition politique dans sa forme et son exercice. Dès lors, la porte était ouverte à toutes les supputations, interprétations, velléités de récupération du leadership, etc.

La signature de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix de Ouagadougou en sus de la désignation du l'ex Président du Faso comme médiateur dans la crise malienne n'ont fait que mitiger l'opinion malienne et cela pour les raisons qui suivent : le Président du Faso é était taxé d'être de mèche

Article 116 de la constitution malienne stipule que : « *Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord de son application par l'autre partie* ».

Voir constitution du Mali au site suivant:

<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/cafrad/unpan002746.pdf>

Article 36 de la Constitution malienne stipule que : « *Lorsque le Président de la République est empêché de façon temporaire de remplir ses fonctions, ses pouvoirs sont provisoirement exercés par le Premier Ministre. En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement absolu ou définitif constaté par la Cour Constitutionnelle saisie par le Président de l'Assemblée Nationale et le Premier Ministre, les fonctions du Président de la République sont exercées par le Président de l'Assemblée Nationale. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Président pour une nouvelle période de cinq ans. L'élection du nouveau Président a lieu vingt et un jours au moins et quarante jours au plus après constatation officielle de la vacance ou du caractère définitif de l'empêchement. Dans tous les cas d'empêchement ou de vacance, il peut être fait application des articles 38, 41, 42 et 50 de la présente Constitution* ».

avec les groupes armés de par le rôle qu'il a joué lors de l'exfiltration du Secrétaire Général du MNLA, mouvement qui avait unilatéralement proclamé l'indépendance de l'Azawad, pendant leur déroute dans Gao ; d'avoir offert gîte et couvert à ce mouvement à Ouagadougou et d'empêcher de manière subreptice toutes les sollicitations des Autorités de la transition et du Gouvernement actuel de se rendre dans les camps de réfugiés.

Certes, cet accord, en permettant l'organisation des élections présidentielles et législatives, a ouvert le processus de dialogue inclusif inter-maliens et dont la dernière phase en cours à Alger devrait se solder par la signature d'un accord de paix définitif. Quelque soit la teneur du futur accord, la gouvernance du pays se verra irrémédiablement entachée tellement les enjeux et les attentes sont nombreux.

En définitive, même si l'état des lieux révèle certaines avancées

majeures, en 20 ans de démocratie, la question de la gouvernance, maintes fois débattue et inscrite dans les stratégies gouvernementales, sonne actuellement, pour le commun des citoyens maliens, juste comme un épouvantail. Telles sont, à notre humble avis, les grilles à partir desquelles seront suivies la gouvernance politique, économique et la gestion des entreprises au Mali.

Conclusion

La démocratie constitutionnelle est à consolider au regard des très nombreux écueils relevés. Il va sans dire que la représentation de certaines communautés et le découpage des collectivités doit être revue pour compenser son effet irradiant sur la négativité du processus de la décentralisation, ce d'autant plus que le retard du gouvernement à transférer à bon niveau les ressources aux collectivités territoriales hypothèquent les performances de la démocratie et de la gouvernance locales.

La lutte contre la corruption, bien que figurant au cœur des priorités des populations, tarde à enregistrer les résultats escomptés du fait, entre autres, de l'impunité. Cependant, cet état de fait ne saurait à lui seul expliquer la crise multisectorielle que le pays a connue, même si, à notre avis, elle il y a fortement contribué.

La justice est l'un des domaines les plus sensibles en matière de gouvernance. Elle est le domaine qui permet de redresser les torts. Le constituant malien l'a élevé au titre de pouvoir, indépendant des deux autres pouvoirs de l'Etat, s'exerçant par la Cour suprême et les autres cours et tribunaux.

Au Mali, le pouvoir judiciaire a été l'objet de nombreuses attentions se traduisant par des réformes successives. Cependant, du fait de certaines faiblesses, la gouvernance judiciaire reste confrontée à certains problèmes qui altèrent sensiblement sa qualité : la

Paradoxalement, l'omniprésence du président du CNRDRE avant la votation de la loi d'amnistie par l'Assemblée nationale faisait que l'intérim ne pouvait être effectif.

situation des décisions de justice ; et l'accès, ainsi que le traitement, de certaines couches défavorisées (les femmes et les pauvres) aux services judiciaires.

Une vision consensuelle sur le devenir du pays a été construite autour des aspirations des individus la base de la vision contenue dans l'Étude Nationale Prospective Mali 2025:

Une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population.

Les contraintes externes ont sans aucun doute freiné la croissance et corrélativement la réduction de la pauvreté, il n'en demeure pas moins que les

facteurs endogènes demeurent prépondérants.

Au regard de ce qui précède, on distingue trois (3) grands axes d'orientations stratégiques en vue de la documentation de la gestion macroéconomique: le développement du secteur productif, la poursuite et la consolidation des réformes structurelles ; et le renforcement du secteur social.

De nombreux défis majeurs sont à relever dans le cadre macroéconomique et portent sur : le renforcement des capacités des agents économiques et des structures d'analyse, la dynamisation du circuit économique, ce qui doit se traduire par la mise en fonctionnement de nouvelles Cellules de Planification et de Statistiques (CPS) afin de réaliser la couverture de l'ensemble des domaines d'activité.

Des réformes institutionnelles s'imposent au Mali, et devront faire partie de la négociation de retour à la paix. Quelle que soit l'option, la solution ne pourra concerner uniquement le Nord du pays. Il s'agira de repenser l'ensemble des dispositifs constitutionnels, institutionnels et sécuritaires

nationaux pour redistribuer aux populations les ressources et les responsabilités.

Des patrouilles conjointes et régulières devraient être conduites dans la zone pour se rapprocher des populations et amasser les informations sur les mouvements des bandes armées afin de réduire les nombreux braquages et enlèvements perpétrés contre les populations

Les islamistes n'ont pas encore renoncé à leur projet de reconquérir et d'administrer le septentrion malien. Et comme pour ne rien arranger, ces derniers mois, une série d'événements se sont succédé à Bamako: démission du Premier ministre Oumar Tatam Ly, attaque du domicile de l'ancien chef d'État AOK, et la supposée implication du président IBK dans une affaire de gros sous. Cette succession d'événements est la preuve que les rancœurs sont encore tenaces et que le bout du tunnel est encore loin. Le manque de confiance entre les acteurs politiques est un facteur défavorable au retour à la sérénité, à la paix et à la stabilité.

Le seul fait que des islamistes aient réussi à créer la psychose au sein des populations du Nord à travers des tirs de roquettes, est un acte révélateur des failles du système sécuritaire mis en place dans cette zone. Il est plus que jamais temps de définir clairement le statut de la ville de Kidal. Cette ville devenue, de fait, un État dans un État. Kidal ne doit plus rester en dehors de la République. Les djihadistes, qui ont échoué dans leur projet d'administrer cette zone, voudraient bien la reconquérir pour en faire une sorte de califat afin d'y répandre leur idéologie et de mieux mener leurs activités illicites telles que le trafic de drogue, d'armes et bien sûr les rapt.

Des experts soupçonnent les groupes islamistes du Nord d'être en phase de test dans la manipulation des roquettes qu'ils utilisent en ce moment. Il se pourrait même que des djihadistes spécialisés dans le maniement des armes, soient à la manœuvre. « *Une fois qu'ils auront réussi leurs essais, ils pourraient déclencher de manière simultanée de nombreuses*

attaques dans le Nord. C'est pourquoi, nous devons redoubler de vigilance » soutient un responsable de la MINUSMA.

Recommandations

Nos recommandations, qui se veulent fortes, en matière de politiques publiques, de reconstruction de l'État, de coopération sécuritaire et de recherche de la paix, sont les suivantes:

- des efforts, notamment en matière d'éducation civique, doivent être consentis pour que les taux de participation atteints lors des élections de 2013 ne soient pas juste une conséquence passagère de la crise de 2012, mais un réel regain de civisme chez les populations;
 - promouvoir la coopération sécuritaire sur les plans local, régional, national et sous régional, en renforçant les aspects veille et réactivité;
 - renforcer les capacités de la société civile pour qu'elle puisse jouer son rôle de contre-pouvoir et de contrôle de l'action publique;
 - moraliser l'administration, renforcer ses capacités et accroître son professionnalisme;
 - promouvoir le contrôle de qualité des infrastructures et des services fournis par les

collectivités locales;

- éradiquer la culture de l'impunité pour lutter contre la corruption;
- engager le secteur de la justice à dire le droit et à le faire appliquer sans considération pour les parties en présence;
- renforcer le leadership politique en matière de prospective et de planification stratégique par la rénovation du système de planification;
- renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du système de planification en ressources humaines qualifiées, en méthodes et outils, et en ressources financières pour permettre une opérationnalisation correcte de la vision économique globale et les stratégies de lutte contre la pauvreté à travers un processus performant de planification stratégique;
- contribuer aux initiatives des organismes d'intégration, notamment la CEDEAO, en matière de création d'une monnaie régionale autonome, de sécurité et de défense;
- assurer la mise en synergie de la politique de l'emploi avec les autres

politiques publiques pour prendre en compte l'approche multisectorielle du problème de l'emploi;

- prendre en charge et valoriser le secteur informel dans les stratégies nationales de l'emploi, sachant que celui-ci occupe les deux tiers de l'activité économique du pays, etc.

;

- renforcer les systèmes existants de protection sociale et réaliser une extension progressive des champs d'application des mécanismes contributifs et non contributifs de la protection sociale;
- intensifier l'information

et la communication sur l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) auprès des travailleurs pour mieux expliquer les prélèvements automatiques sur les salaires de ces derniers;

- reconstruire et équiper l'armée, en veillant sur la discipline;
- instaurer le service militaire obligatoire pour les jeunes;
- renforcer la sécurité aux frontières, à travers la recréation des postes militaires et en synergie avec les pays voisins, et particulièrement avec ceux membres de la CEDEAO;
- impliquer les populations dans la sécurité du territoire

tout en promouvant le civisme;

- internaliser le processus du MAEP pour en faire un système endogène de suivi-évaluation participatif de la gouvernance;
- réfléchir à l'érection des dispositifs d'anticipation : systèmes et organes, observatoire des crises ou structures pérennes de gestion de l'urgence en activant le volet Groupe d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences (GAPRU).

Références

- Accord-cadre de mise en œuvre de l'engagement solennel du 01^{er} avril 2012.
- Ammour, Laurence A. ; Ruppert, Berangère ; Tisseron, Antonin et al., *Sahel : éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Bruxelles : Éditions du GRIP, 2013.
- Berghezan, G., « La corruption, au cœur de l'effondrement de l'État malien », in : *Sahel : éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Bruxelles : Éditions du GRIP, 2013.
- Gaulme, François, « L'architecture et les Etats fragiles : l'aide au développement dans la sécurité mondiale », in : *Études de l'IFRI*, dec. 2011.
- Gonin, Patrick ; Kotlok, Nathalie et Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, *La tragédie malienne*, Paris : Vendémiaire, 2013.
- Keïta, Naffet et al. 2010. Crise alimentaire : enjeux et opportunités pour le développement du secteur agricole. Rapport National sur le Développement Humain Durable (RNDH), Edition 2010.
- Keïta, Naffet et al. *Téléphonie et mobilité au Mali*, Leiden/Bamenda : ASC/Langaa, 2014.
- Keïta, Naffet, « Comment être malien ? », in : *Les Dossiers du CERI, juillet 2013* (<http://www.sciencespo.fr/ceri>).
- Keïta, Naffet, « Les forces religieuses musulmanes et le débat politique dans une République laïque : l'exemple du Mali », in : *Afrique des laïcités : État, Islam et démocratie au Sud du Sahara*, Bamako : Éditions Tombouctou, 2013 et une revue augmentée et actualisée dans : *Le retour de la question politique : crise de la représentation et luttes démocratiques en Afrique*, Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri, pp. 156-174.
- Keïta, Naffet, « Y a-t-il un gouvernement légitime au Mali ? », in : (dir.) P. Gonin, N. Kotlok et M.-A. Pérouse de Montclos, *La tragédie malienne*, Paris : Éditions Vendémiaire (« Collection Géographies »), pp. 87-95 (352 p.), sept. 2013.
- Keïta, Naffet, « On ne naît pas djihadiste, on le devient ». in : *Alternatives Internationales*, n° 058, mars 2013.
- Keïta, Naffet, « De la consécration du pouvoir ethnique Touareg dans les régions Nord maliennes », in : <http://www.gabrielperi.fr/2-2-Du-pouvoir-ethnique-Touareg-a>
- Konaté, Doulaye (dir.), *Le Mali entre doutes et espoirs : réflexion sur la nation à l'épreuve de la crise du nord*, Bamako : Éditions Tombouctou, 2013.
- Laurent, Samuel, *Sahélistan : de la Libye au Mali, au cœur du nouveau Jihad*, Paris : Seuil, 2013.
- Luntumbue, Michel, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », in : *GRIP (Note d'Analyse)*, oct. 2012.
- Luntumbue, Michel, « Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture », in : *GRIP (Note d'Analyse)*, janvier 2012.
- Moulaye, Zeïni. *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali. Un défi du développement durable*. Bamako : Friedrich Ebert Stiftung, 2006.
- ODHD, *Gouvernance socio-économique, politique, sécuritaire et résilience à la crise au Mali : enjeux et perspectives*, Rapport National sur le Développement Humain, 2013, Bamako, 2014.
- Protocole a/sp1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO du 21 décembre 2001.

Le rapport est rédigé pour le Centre pour la Démocratie et le Développement par Monsieur Naffet Keita



Avec le soutien de l'Open Society Initiative for West Africa



© 2014, Centre pour la démocratie et le développement

Droit d'auteur dans ce volume est investi dans le Centre pour la démocratie et le développement, aucune partie du rapport, en tout ou partie peut être reproduit sans l'autorisation expresse de l'éditeur du rapport.